



Préfecture
Contrôle de légalité
REGISTRE

EXTRAIT N° 104/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01 DEC. 2023

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET POSTE A POURVOIR : CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT

Le Maire expose :

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Code Général de la Fonction Publique,
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- Considérant la délibération n°39/2023 relative aux demandes de subventions pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de missions environnement, approuvant le projet et le plan de financement présenté et autorisant le maire à engager les démarches de demandes de subventions et à assigner tout document s'y rapportant.

CONTEXTE :

Le pôle Environnement et Développement Durable a été créé en début d'année 2022 au sein de la Direction du Développement Durable, Affaires Economiques, Tourisme et Agriculture de la ville. Il ne compte à ce jour qu'un cadre A et 2 agents de catégorie C. Ce pôle déploie une ingénierie et intervient sur un plan de charge nécessitant le renforcement de ses effectifs.

PERSPECTIVE :

En perspective, la ville souhaite développer la valorisation des biodéchets au sein des écoles, auprès des agriculteurs et à l'ensemble de la commune en faisant intervenir différents acteurs spécialistes tout en étant accompagnée du chargé de mission afin de gérer les dossiers de suivis et/ou de financements ainsi que d'avoir quelques conseils (partenariats, acteurs, enjeux, innovations, etc.).

Malgré les efforts déployés par la ville, les problématiques de VHU, de dépôts sauvages et d'électroménagers abandonnés sont très présentes au sein de la commune. Dans ce cadre, la ville souhaite faire preuve d'innovation et de rigueur quant au tri et à la revalorisation de ses déchets/ressources et ne se ferme donc pas à la possibilité d'impulser et d'inciter les acteurs à la création d'emplois nouveaux (emploi d'insertion par l'activité économique par exemple ou par la création de partenariats avec les éco-organismes existants).

Enfin, différents acteurs associatifs sollicitent régulièrement la mairie et le pôle pour la mise en place par exemple d'éco-lieu ou de zone compostage, de jardinage avec possibilité d'évolution vers l'agro transformation, la commune disposant nouvellement d'un pôle agro transformation (Choco-Choisy). Dans cette optique, la ville souhaite inclure les associations dans ces missions en lien avec la transition écologique.

Ce projet porte ainsi sur, au premier abord, une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau généralement gratuit vis-à-vis de cibles diffuses (grand public, petites collectivités, petites et moyennes entreprises). Cependant, compte tenu des perspectives à venir, la ville se veut être initiatrice ou moteur de créations d'emplois ou de structures sur les thèmes de l'économie circulaire et de l'environnement.

Le plan de financement afférant au recrutement de ce chargé(e) de mission, présenté lors du conseil municipal de juillet 2023 a permis de solliciter l'ADEME. Une subvention de 87 243,80 € pour 2 ans a été notifiée en Octobre 2023 dont 84 634,00 € prévue pour le recrutement de cet agent.

PROFIL DU POSTE :

Les compétences attendues pour ce poste sont les suivantes :

- Proposer, écrire et gérer les dossiers
- Solliciter et créer des partenariats de projets
- Accompagner les acteurs porteurs de projets
- Etre force de propositions et fédérer
- Animer et co-participer / des ateliers ou actions de sensibilisation au sein de la commune sur les thématiques du contrat (économie circulaire, changement climatique, transition énergétique ou alimentation durable)
- Coorganiser des événements de sensibilisations

L'agent(e) sera recruté(e) en catégorie B de la filière administrative, dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent de « Chargé de mission environnement (H/F) » dans le cadre d'un contrat de projet.

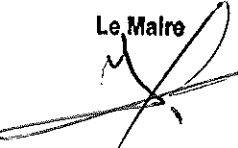
Les crédits correspondants correspondant seront inscrits au budget 2024.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR

